

TALON BLOCKXT

Version 1.0 Date de révision: 01.07.2020 Numéro de la FDS: S00030077900 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TALON BLOCKXT
Design code : A23077A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Rodenticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS
1 avenue des Prés
CS 10537
78286 Guyancourt Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00

Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds.fr@syngenta.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264
Accident transport 06 11 07 32 81
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

TALON BLOCKXT

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 01.07.2020 | Numéro de la FDS: S00030077900 | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|

| | | |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger | : | H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| Conseils de prudence | : | P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation. |
| | | Intervention: P314 Consulter un médecin en cas de malaise. |
| | | Elimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Brodifacoum (ISO)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification | Concentration (% w/w) |
|----------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| bronopol (INN) | 52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 | Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 | >= 0,25 - < 1 |

TALON BLOCKXT

Version 1.0 Date de révision: 01.07.2020 Numéro de la FDS: S00030077900 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

| | | | |
|-------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| | | Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 | |
| brodifacoum (ISO) | 56073-10-0 259-980-5 607-172-00-1 | Acute Tox. 1; H300 Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 1; H310 Skin Sens. 1B; H317 Repr. 1A; H360D STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10 | $\geq 0,0025 - < 0,003$ |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
NE PAS faire vomir.

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptômes d'empoisonnement sont typiques des anticoagulants. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses, hématomes des articulations ainsi que du sang dans les selles et l'urine.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Ce produit contient des anticoagulants avec un effet similaire à la warfarine dans la mesure où ils agissent en interférant avec la synthèse de la prothrombine. La mesure spécifique de l'effet est le temps de prothrombine. Note de ce mai pas être prolongée jusqu'à 12-18 heures après l'ingestion. L'antidote est la vitamine K1 (Phytomenandione). Initialement, un antidote doit être administré par injection (de 10 à 20 mg, ou 0.25mg/kg pour les enfants), par perfusion intraveineuse lente à un taux ne dépassant pas 1mg/min. Dans les cas graves, l'utilisation de plasma frais congelé mai être nécessaire. Traitement d'entretien est administré par voie orale (40mg/day en doses fractionnées pour les adultes et jusqu'à 20 mg / jour en doses fractionnées pour les enfants). Le temps de prothrombine et le taux d'hémoglobine doivent être surveillés. Les patients doivent être gardés sous surveillance médicale jusqu'à ce que le temps de prothrombine a été normal pendant 3 jours consécutifs. Oral mai nécessité de continuer le traitement pendant plusieurs mois (20 mg / jour en doses fractionnées pour les adultes et jusqu'à 20 mg / jour en doses fractionnées pour les enfants). (Pour les cas des animaux, la dose est 2-5mg/kg).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

TALON BLOCKXT

Version 1.0 Date de révision: 01.07.2020 Numéro de la FDS: S00030077900 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|-------------------|------------|------------------------------------|-------------------------|----------|
| brodifacoum (ISO) | 56073-10-0 | TWA | 0,002 mg/m ³ | Syngenta |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|-----------------------|
| propane-1,2-diol | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 168 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 10 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 30 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets locaux | 10 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---------------------|--------------------------------------|------------|
| propane-1,2-diol | Eau douce | 260 mg/l |
| | Eau de mer | 26 mg/l |
| | Utilisation/rejet intermittent(e) | 183 mg/l |
| | Station de traitement des eaux usées | 20000 mg/l |
| | Sédiment marin | 57,2 mg/kg |
| | Sédiment d'eau douce | 572 mg/kg |
| | Sol | 50 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Équipement de protection individuelle

| | | |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection des mains | : | |
| Remarques | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. |
| Protection de la peau et du corps | : | Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail. |
| Protection respiratoire | : | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. |
| Mesures de protection | : | L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| Aspect | : | Cireux |
| Couleur | : | bleu |
| Odeur | : | Donnée non disponible |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| | | Donnée non disponible |
| pH | : | 7,0 - 7,5 |
| Point/intervalle de fusion | : | Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |
| | | Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | Donnée non disponible |

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Solubilité(s)

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : 313 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Composants:

bronopol (INN):

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

brodifacoum (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 0,561 mg/kg
DL50 (Rat, mâle): 0,418 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,00305 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

CL50 (Rat, mâle): 0,00486 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): 5,21 mg/kg
DL50 (Rat, femelle): 3,16 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

bronopol (INN):

Résultat : Irritant pour la peau.

brodifacoum (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

bronopol (INN):

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

brodifacoum (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

brodifacoum (ISO):

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

brodifacoum (ISO):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

brodifacoum (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

brodifacoum (ISO):

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur
- Evaluation base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

bronopol (INN):

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Composants:

brodifacoum (ISO):

Organes cibles : Sang
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Information supplémentaire

Composants:

brodifacoum (ISO):

Remarques : Une exposition excessive ralentit le temps de coagulation du sang et peut provoquer des saignements, le choc et la mort.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

bronopol (INN):

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Algues): 0,0025 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Algues): 0,068 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

brodifacoum (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,04 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,45 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,27 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,01 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 30 mn

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

bronopol (INN):

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

brodifacoum (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 300 j
Remarques: Persistant dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

brodifacoum (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: bioaccumulable

TALON BLOCKXT

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 01.07.2020 | Numéro de la FDS: S00030077900 | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

brodifacoum (ISO):

| | | |
|------------------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répartition entre les compartiments environnementaux | : | Remarques: La faible mobilité dans le sol. |
| Stabilité dans le sol | : | Temps de dissipation: 157 j Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50) Remarques: Le produit n'est pas persistant. |

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

| | | |
|------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evaluation | : | Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.. |
|------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Composants:

brodifacoum (ISO):

| | | |
|------------|---|----------------|
| Evaluation | : | Substance PBT. |
|------------|---|----------------|

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

| | | |
|------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code des déchets | : | emballages souillés 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
|------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84, 49 bis, 49

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : Non applicable

Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : non approprié.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

TALON BLOCKXT

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0 | 01.07.2020 | S00030077900 | |

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | | |
|-------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H300 | : | Mortel en cas d'ingestion. |
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | : | Mortel par contact cutané. |
| H312 | : | Nocif par contact cutané. |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | : | Mortel par inhalation. |
| H335 | : | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H360D | : | Peut nuire au fœtus. |
| H372 | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Texte complet pour autres abréviations

| | | |
|-----------------|---|-----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Eye Dam. | : | Lésions oculaires graves |
| Repr. | : | Toxicité pour la reproduction |
| Skin Irrit. | : | Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : | Sensibilisation cutanée |
| STOT RE | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| STOT SE | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale)

TALON BLOCKXT

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Version 1.0 | Date de révision: 01.07.2020 | Numéro de la FDS: S00030077900 | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|

moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

STOT RE 2

H373

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR